

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE LIMINAIRE - DEFINITIONS

COMMANDE ou **RESERVATION** ou **LOCATION** : Achat des Services.

SERVICES : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

HEBERGEMENT : Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs, studio et gîte.

GROUPE : Toute réservation de plus de 4 emplacements (nu ou locatif) par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur un camping entrant dans le champ d'application des présentes Conditions Générales de Vente est considérée comme un groupe.

CAPACITE MAXIMUM DE COUCHAGE : La capacité maximum de couchage correspond au nombre de personnes autorisées à séjourner dans un hébergement ou sur un emplacement du camping. Concernant les hébergements, le nombre maximum est indiqué lors de la réservation sur internet ou dans un classeur descriptif en cas de réservation au comptoir de l'accueil du camping. Concernant les emplacements nus, le nombre maximum de personnes autorisées à séjourner sera toujours de 8 personnes. *(A noter qu'un bébé est une personne comptabilisée dans l'effectif maximum).*

LE PRESTATAIRE : Il s'agit de la personne morale exploitante du terrain de camping dans lequel le Client a réservé son séjour (liste et précisions disponibles en annexe)

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute

location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain des campings administrés par la SAS GALACTUS INVEST (à l'exception des sites exploités sous les marques « Romanée » et « Yelloh ! Villages ») 91, Cours Lafayette – 69006 LYON, immatriculée au RCS LYON Siret n° 383 351 095 00104 , aux clients professionnels ou non professionnels ou consommateurs (« Les Clients » ou « le Client »), **sur les sites internet individuel des campings** ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisir ». Le Client ne contractualise jamais avec la SAS GALACTUS INVEST dont la mention n'est utile qu'à la détermination du champ d'application des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Prestataire, avec lequel le Client contracte, est clairement identifiable en annexe des présentes Conditions Générales de Vente en fonction de l'adresse du camping de destination sélectionné par le Client.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées **sur les sites individuels des campings (ci-après « le Site Internet »)** ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à : GALACTUS
Version applicable aux réservation effectuées à partir du 01/09/2026

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation sites internet individuels des campings, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le Site Internet ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- Disponibilités ;
- Sélection du séjour ;
- Choix des options ;
- Validation de la commande.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée **sur les sites internet individuels des campings** constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

Le service commercial peut être contacté aux coordonnées : 05 79 87 02 59 – reservation@groupecamping.fr

L'acceptation des présentes Conditions Générales et la conclusion du Contrat de location supposent que le Client dispose de la capacité juridique nécessaire pour s'engager contractuellement, ou, en cas d'incapacité, qu'il dispose de l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur.

Les emplacements et hébergements proposés sur le Site Internet sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.

Pour toute demande de réservation de GROUPE, vous devez impérativement contacter le camping sur lequel vous souhaitez réserver par téléphone, par courriel ou via notre rubrique « contact ». Le camping contacté se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Il est rappelé que tout participant au séjour quel que soit son âge compte pour une personne participante. Ainsi, un bébé (ou un enfant) est égal à un participant tout comme un adulte.

Dans le cas de la location d'un emplacement nu, le Client devra impérativement indiquer préalablement à la réservation la taille de son véhicule (caravane, camping-car, remorque). Toute erreur dans les dimensions pourra entraîner l'impossibilité de séjourner sur l'emplacement aux frais du Client.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur **sur les sites internet individuels des campings**, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire **sur les sites internet individuels des campings** ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée **sur les sites internet individuels des campings**, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Le Prestataire n'applique pas de frais de traitement et de gestion.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris les éventuels frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client au plus tard à la fin du séjour.

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune / communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

Un acompte correspondant à 25 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de

location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande. Il ne fera l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire en cas d'annulation du séjour.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location).

4.2. PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, ou après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises au Prestataire 15 jours calendaires après une mise en demeure de paiement effectuée par écrit (courrier ou courriel) et demeurée infructueuse.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Paieement en 4x par carte bancaire avec notre partenaire Floa.

Notre partenaire financier Floa, propose des solutions de paiement pour vos achats de biens et/ou de services, en 4 échéances par carte bancaire. Ces solutions de paiement sont réservées aux particuliers (personnes physiques majeures) résidants en France, titulaires d'une carte bancaire Visa ou MasterCard possédant une date de validité correspondant à la durée du remboursement. Floa, RCS Bordeaux 434 130 423, dont le siège social se situe Immeuble G7 – 71 Rue Lucien Faure à Bordeaux (33300) soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09 et enregistrée à l'ORIAS sous le numéro n° 07 028 160 (www.orias.fr).

Floa se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande de financement ; vous disposez du délai légal de rétractation de 14 jours.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Nous attirons votre attention sur le fait que si vous demandez à payer votre commande de biens et/ou de service au moyen de ces solutions de paiement, vos données personnelles seront transmises à Floa à des fins d'étude de votre demande de financement, de gestion de votre contrat de crédit et le cas échéant, de recouvrement. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'hébergement et l'emplacement y afférent pourront être occupés à partir de 16 heures le jour de

l'arrivée et devront être libérés pour 10 heures le jour du départ.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé :

- 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location) ;

Les emplacements nus (avec ou sans sanitaires privés) pourront être occupés à partir de 14 heures le jour de l'arrivée et devront

être libérés pour 11 heures le jour du départ. Le solde du séjour devra être intégralement réglé :

- 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location prévue pour camping-car, caravanes ou tentes).

L'accès au camping avant l'heure de mise à disposition de l'hébergement ou de l'emplacement le jour d'arrivée, et après l'heure de libération de l'hébergement ou de l'emplacement le jour de départ, est consenti à titre gracieux, et ne peut être garanti. Le Prestataire se réserve le droit de limiter ou de retirer cet accès à tout moment et de faire strictement appliquer les horaires d'arrivée et de départ sans préjudice pour le Client.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Par ailleurs, il est strictement interdit d'ajouter un autre hébergement, quel qu'en soit la nature, sur lesdits emplacements déjà pourvus d'un hébergement installé par le Prestataire. Il n'est autorisé qu'un seul véhicule par emplacement (*à noter qu'une remorque est considérée comme un véhicule et qu'il est interdit de la stationner sur l'emplacement en sus d'un autre véhicule sans l'accord préalable et écrit de la Direction du camping*).

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la prise de possession. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 150 € TTC. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location. Dans l'éventualité où l'état des lieux ne serait pas effectué à la prise de possession de l'hébergement, le Client devra impérativement signaler toute dégradation, dysfonctionnement ou absence de matériel signalé sur l'inventaire dans les 24h de la prise de possession. A défaut, le Prestataire sera réputé avoir satisfait à ses obligations.

Le port d'un bracelet remis par le camping au début du séjour sera imposé par le Prestataire afin d'accéder à la piscine et plus généralement à tous les équipements du camping. A défaut de respecter cette obligation, le Client pourra légitimement se voir refuser l'accès. Il sera remis un bracelet par occupant déclaré lors de la réservation. Le prêt de bracelet à un tiers est strictement

interdit. Tout bracelet perdu sera facturé au Client pour la somme de 10 € TTC soit en fin de séjour, soit lors de la remise d'un nouveau bracelet. Le bracelet pourra être de type « événementiel », c'est-à-dire impossible à retirer durant le séjour sauf à le couper, ce que le Client accepte.

Il est interdit de brancher un véhicule électrique sur le réseau électrique du mobil-home ou de l'emplacement. . Le cas échéant, la Direction du camping (ou l'un de ses salariés/préposés) sera autorisée à couper l'électricité de l'emplacement pour raison de sécurité (éviter tout incident à savoir notamment départ de feu). Dans de pareilles circonstances, le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou dédommagement des conséquences de cette coupure (à savoir et de manière non limitative : dommages électriques, pertes de contenu frigorifié etc..). Si le camping dispose de bornes de recharge spécialement conçues pour véhicules électriques, le Client pourra s'y brancher moyennant le règlement du tarif en vigueur. Si le camping ne dispose pas de bornes de recharge spécialement conçues pour véhicules électriques, le Client devra obligatoirement recharger son véhicule à l'extérieur du camping.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 200 € est exigé du Client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

En cas d'absence de présentation du Client (no show) dans les 48h suivant le début de son séjour, ce dernier sera annulé dans les conditions de l'article 6.3.

6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

6.3. ANNULATION

1- Annulation avec souscription d'une assurance annulation

Si une assurance annulation a été valablement souscrite et valablement exercée, les modalités d'annulation et de remboursement sont à effectuer conformément aux conditions générales de l'assureur.

A noter que l'assurance annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation et que le client s'engage à prendre connaissance des conditions d'assurance proposées lors de sa réservation initiale. L'assurance annulation est un produit d'assurance proposé par un partenaire assureur. Ce produit ne sera pas nécessairement proposé pour l'ensemble des campings du Prestataire.

L'assurance annulation ne se substitue pas aux présentes conditions générales de vente, elle ne fait que les compléter.

Le montant de la prime (ou cotisation) d'assurance doit être intégralement payé lors de la réservation et n'est jamais remboursé par le Prestataire.

2- Annulation sans souscription d'une assurance annulation

Sauf conditions particulières au moment de la réservation, si aucune assurance annulation n'a été valablement souscrite ou valablement exercée, les indemnités de rupture seront calculées comme suit :

- Annulation jusqu'au 30^{ème} jour précédant la date d'arrivée prévue : 25 % du montant total du séjour sera conservé par le Prestataire (correspondant au montant de l'acompte) ;
- Annulation du 29^{ème} jour à la date d'arrivée prévue : 100 % du montant total du séjour sera conservé par le Prestataire.

Toute annulation, pour être valablement prise en compte, devra être notifiée par écrit au responsable du lieu d'hébergement.

Le traitement de la demande de remboursement sera effectué dans les meilleurs délais.

Le séjour sera annulé automatiquement en cas de non présentation sur le lieu de séjour dans les 48h suivant le début du séjour et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Aucune réduction ne sera consentie en cas de départ volontaire du Client en cours de séjour.

Toute annulation, pour être valablement prise en compte, devra être notifiée par écrit au responsable du lieu d'hébergement.

Le traitement de la demande de remboursement sera effectué dans les meilleurs délais.

6.4. ANNULATION SUITE A DECISION ADMINISTRATIVE OU CAS DE FORCE MAJEURE

6.4.1. Par exception à l'article **6.3 ANNULATION**, en cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, ou la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française empêchant la réalisation du séjour, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour ne pouvant s'effectuer feront l'objet d'un remboursement conformément aux dispositions légales ou réglementaires régissant ladite fermeture ou ses conséquences. L'appréciation de l'impossibilité de réaliser le séjour ne s'apprécie pas à la date de la publication de la décision administrative ou de la survenance du cas de force majeure, mais bien à la date du début effectif du séjour.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues se fera sans indemnité de rupture ni remboursement de la part du Prestataire. Il appartient au client de souscrire une assurance annulation conformément à l'article **6.3 ANNULATION**.

6.4.3. Dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire ne sera tenu à aucun remboursement spécifique. Il convient de se référer à l'article **6.3 ANNULATION**.

6.4.4 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2 ou à l'article 6.4.3, le client devra effectuer toute démarche auprès de l'assureur.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

Au minimum une personne majeure (18 ans révolus) par réservation doit être déclarée au contrat et

présente tout au long du séjour. Un mineur n'est pas autorisé à séjourner seul sur un emplacement. Les mineurs devront disposer d'une autorisation parentale pour séjourner au camping.

7.2. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés dans la limite de deux par hébergement, sous la responsabilité de leurs maîtres, à l'exception des nouveaux animaux de compagnie (NAC) et des animaux dangereux, notamment les chiens de catégories 1 et 2 (L.211-11 et L.211-12 du code rural). Ils doivent systématiquement être tenus en laisse dans l'enceinte du camping et ne doivent en aucun cas rester seuls dans les

hébergements même momentanément. Les excréments des animaux doivent être ramassés par leurs maîtres et placés dans une poubelle. Les animaux devront être vaccinés et leur propriétaire devra disposer d'un carnet de vaccination à jour. Ils sont acceptés moyennant les forfaits disponibles auprès du Prestataire et payables sur place.

7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner la résiliation immédiate et sans avertissement préalable du contrat d'hébergement et l'expulsion immédiate des clients et/ou de l'ensemble des occupants de l'hébergement sans qu'ils ne puissent prétendre au remboursement des sommes versées. Il en sera de même en cas de comportements graves ou répétés, de l'un des participants au séjour, qui causent un trouble ou une nuisance dans le camping et qui porte préjudice au Prestataire ou aux autres clients.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit avec accusé de réception, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 24h à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 2 jours suivant la constatation, par le Prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou

inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du Site Internet du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

ARTICLE 9 – LIMITATION DE RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

a- Evénements naturels (Pommes de pin, branches, chenilles etc..)

Le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable des dommages matériels causés par des chutes de branches légères, de pommes de pin, de sève de pin, notamment sur les véhicules appartenant aux Clients. Les emplacements permettant de stationner un véhicule à proximité des hébergements sont particulièrement sujets à ce type de risque malgré un élagage professionnel et régulier des arbres. Le Client certifie avoir conscience de ce risque et dès lors confirme les accepter et s'en prémunir par tous moyens (notamment bâches de protection). Si le Client souhaite éviter tout désagrément, il lui appartient de garer son véhicule sur le parking à l'entrée de l'établissement le cas échéant ou directement sur les places réservées à cet effet et situées sur la voie publique. Le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable des dommages ou désagréments physiques subis par les clients pour cause de pollen, chenilles, et autres événements naturels.

b- Faune et flore

Malgré un ménage approfondi des hébergements, et dans des cas extrêmement rares et exceptionnels, il peut être constaté la présence de nuisibles (ex : punaises de lit). Le Client est tenu de signaler immédiatement au Prestataire les nuisibles rencontrés. Le Prestataire mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'y remédier. Le Client ne saurait prétendre à un remboursement ou indemnité excédant le montant des nuitées non consommées et les frais de traitement de ses effets personnels présents lors du séjour.

Le Client reconnaît qu'en pareilles circonstances il devra prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter de ne pas contaminer son véhicule ou son domicile. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable du transport de nuisibles et contaminations annexes par le Client.

Concernant les espèces naturellement présentes dans un environnement naturel (blattes de jardin, rongeurs abeilles, chenilles, mouches,

guêpes et autres), le Prestataire ne saurait en être tenu pour responsable. Le Prestataire met en œuvre des mesures raisonnables de prévention, de surveillance et d'entretien. Et lorsque cela est nécessaire, de traitement des hébergements et alentours dans le camping afin de limiter le risque de présence de ces derniers.

C- Piscines, Bassins, baignades

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (Section de l'intérieur) n°353 358 du 26 janvier 1993, la surveillance des bassins et piscines n'étant pas obligatoire, **la baignade est effectuée aux risques et périls des usagers**. Les parents doivent impérativement surveiller leurs enfants mineurs. Tout accident ou toute noyade survenant dans les bassins ou piscines sera de la responsabilité exclusive de l'utilisateur et/ou de ses parents. En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.

d- Enlèvement des véhicules

Les Clients devront se prémunir du risque d'enlèvement de leur véhicule en apportant tous moyens adaptés leur permettant de sortir leur véhicule en toutes circonstances.

e- Infrastructures, aires de jeux et équipements

L'utilisation des infrastructures du camping, des aires de jeux et équipements divers (ex : toboggans) est effectuée sous la responsabilité exclusive des utilisateurs et/ou de leurs représentants légaux (ex : parents).

f- Conditions climatiques ou administratives

Le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable des conséquences administratives ou matérielles liées à des événements de type canicule, sécheresse, restrictions d'eau par les autorités, incendie, coupures d'électricité, décisions administratives ou réglementaires y afférentes). Le Prestataire mettra en œuvre toutes mesures restrictives nécessaires ou recommandées à la sécurité des personnes et au maintien des services.

À titre d'exemple, ces mesures peuvent inclure :

- la limitation ou l'interruption partielles ou totales du remplissage des spas ou bassins,
- la réduction temporaire de la pression dans les douches,
- Limitation ou interdiction d'usage de barbecue ou plancha
- la mise en fonctionnement alternée des équipements de type aquatique,
- la suspension temporaire de certains services en cas de coupures électriques.

Ces mesures ne constituent pas une liste limitative. Ces mesures ne pourront en aucun cas donner lieu à une demande de remboursement, de dédommagement ou de réduction tarifaire, dans la mesure où elles relèvent de la force majeure ou des obligations réglementaires.

ARTICLE 10 - DROIT DE RETRACTATION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

● Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :

- la prospection
- la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
- l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

● Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,
- la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- par courrier électronique à l'adresse suivante : **dpo@groupecamping.fr**
- ou par courrier postal à l'adresse suivante : **GALACTUS INVEST - 91 Cours Lafayette – 69006 LYON**
- Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu **des sites internet individuels des campings** est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation des litiges de la consommation proposé par le Prestataire :

Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est CM2C (*en cours de validation par la CECMC*).

Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : <https://cm2c.net> ou par voie postale

: CM2C – 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

ARTICLE 15 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur les **sites internet individuels des campings** emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

ANNEXE LISTE CAMPINGS

RAISON SOCIALE	ENSEIGNE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
CAMPING LES ROUILLERES	CAMPING LES ROUILLERES	30740077000011	138 BD MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - ROUTE LES ROUILLERES	85360	LA TRANCHE SUR MER
CAMPING LE GRAND PARIS	CAMPING LE CLOS DE L'ETANG	83121781500024	10 CHEMIN DES BELLES VUES	95690	NESLES LA VALLEE
LA FORET	CAMPING LAHITTE	40432177000012	ROUTE DES CAMPINGS	40160	PARENTIS EN BORN

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE

PRELIMINARY ARTICLE – DEFINITIONS

ORDER, BOOKING or RENTAL: purchase of the Services.

SERVICES: seasonal rental of Accommodation or of a bare touring pitch.

ACCOMMODATION: tent, caravan, leisure mobile home, light leisure dwelling, studio apartment or holiday cottage.

GROUP: any booking of more than four pitches (bare pitches or rental Accommodation) made by the same natural person, or by different natural persons who know one another and are travelling together for the same purpose and on the same dates, at a campsite falling within the scope of these General Terms and Conditions of Sale, shall be deemed a group booking.

MAXIMUM SLEEPING CAPACITY: the maximum sleeping capacity is the number of persons authorised to stay in Accommodation or on a campsite pitch. For Accommodation, the maximum number is stated during the online booking process or in a descriptive folder when the booking is made at the campsite reception desk. For bare pitches, the maximum number of persons authorised to stay shall always be eight (*please note that a baby counts as one person for the purposes of the maximum sleeping capacity*).

THE SERVICE PROVIDER: the legal entity operating the campsite at which the Customer has booked their stay (list and details available in the Appendix).

ARTICLE 1 – SCOPE

These General Terms and Conditions of Sale apply, without restriction or reservation, to any rental of Accommodation or a bare pitch at campsites managed by SAS GALACTUS INVEST (91 Cours Lafayette – 69006 LYON, registered with the Lyon Trade and Companies Register under SIRET No. 383 351 095 00104), excluding sites operated under the “Romanée” and “Yelloh! Villages” brands, to professional or non-professional customers or consumers (the “Customers” or the “Customer”), **through the individual campsite websites**, or by telephone, post or email, or at any location where the Service Provider markets the Services. They do not apply to the rental of pitches intended to accommodate leisure mobile homes, which are governed by a separate “leisure” agreement. The Customer never contracts with SAS GALACTUS INVEST; reference to that company serves solely to determine the scope of these General Terms and Conditions of Sale.

The Service Provider with whom the Customer contracts is clearly identified in the Appendix to these General Terms and Conditions of Sale, by reference to the address of the destination campsite selected by the Customer.

The main characteristics of the Services are presented **on the individual campsite websites (hereinafter the “Website”)** or on a written medium, whether paper or electronic, where the booking is made by a means other than a distance order.

The Customer must read them before placing any Order. The selection and purchase of a Service are the Customer’s sole responsibility.

These General Terms and Conditions of Sale apply to the exclusion of all other terms and conditions of the Service Provider, including those applicable to other distribution channels for the Services.

These General Terms and Conditions of Sale are available on the Website at all times and, where applicable, shall prevail over any other version or contractual document. The version applicable to the Customer is the version in force on the Website or communicated by the Service Provider on the date the Customer places the Order.

Unless proven otherwise, the data recorded in the Service Provider’s computer system shall constitute evidence of all transactions entered into with the Customer.

Under the conditions laid down by the French Data Protection Act and the European General Data Protection Regulation (GDPR), the Customer has, at any time, the right to access and rectify all personal data concerning them and, where the processing is not essential to the performance of the Order and the stay and their consequences, the right to object to that processing, by writing by post, with proof of identity, to: GALACTUS INVEST – 91 Cours Lafayette – 69006 LYON.

The Customer declares that they have read and accepted these General Terms and Conditions of Sale, as well as the terms of use of the individual campsite websites, either by ticking the box provided for that purpose before starting the online Order process or, for a booking made other than online, by any other appropriate means.

ARTICLE 2 – BOOKINGS

The Customer selects on the Website, or enters on any document sent by the Service Provider, the Services they wish to order, in accordance with the following process:

- Availability;
- Selection of the stay;
- Selection of options;
- Confirmation of the Order.

The Customer is responsible for checking the accuracy of the Order and must immediately notify the Service Provider of any error. The Order shall become final only once the Service Provider has sent the Customer confirmation of its acceptance by email or post, or once the contract has been signed where the booking is made directly at premises at which the Service Provider markets the Services.

Any Order placed **on the individual campsite websites** constitutes the formation of a distance contract between the Customer and the Service Provider.

Every Order is personal to the Customer and may not be transferred under any circumstances.

The Sales Department may be contacted at: +33 (0)5 79 87 02 59 – reservation@groupecamping.fr.

Acceptance of these General Terms and Conditions and conclusion of the Rental Agreement require the Customer to have the legal capacity to enter into contractual commitments or, where the Customer lacks such capacity, to have the authorisation of a guardian or curator.

The pitches and Accommodation offered on the Website are intended exclusively for individual Customers.

For any GROUP booking request, you must contact the campsite at which you wish to book by telephone, email or via our “Contact” section. The campsite contacted reserves the right to review the booking request before accepting or refusing it.

As a reminder, every participant in the stay, regardless of age, counts as one participant. Accordingly, a baby (or child) counts as one participant, just like an adult.

When renting a bare pitch, the Customer must state the dimensions of their vehicle (caravan, motorhome or trailer) before booking. Any error in the dimensions may make it impossible to stay on the pitch, at the Customer's expense.

ARTICLE 3 – RATES

The Services offered by the Service Provider are supplied at the rates in force **on the individual campsite websites**, or on any information material issued by the Service Provider, when the Customer places the Order. Prices are stated in euros, both excluding and including tax.

The rates take into account any discounts granted by the Service Provider **on the individual campsite websites** or on any information or communication material.

These rates are firm and non-revisable during their validity period, as stated **on the individual campsite websites**, in the email or in the written proposal sent to the Customer. Once that validity period has expired, the offer shall lapse and the Service Provider shall no longer be bound by the prices.

The Service Provider does not charge processing or administration fees.

The payment requested from the Customer corresponds to the total purchase amount, including any applicable charges.

An invoice shall be issued by the Service Provider and provided to the Customer no later than the end of the stay.

3.1. TOURIST TAX

The tourist tax, collected on behalf of the municipality or group of municipalities, is not included in the rates. Its amount is determined per person and per day and varies according to the destination. It must be paid when the Service is paid for and is shown separately on the invoice.

ARTICLE 4 – PAYMENT TERMS

4.1. DEPOSIT

Amounts paid in advance are deposits. They constitute a payment on account of the total price owed by the Customer.

A deposit equal to 25% of the total price of the Services ordered is payable when the Customer places the Order. It must be paid upon receipt of the final Rental Agreement and enclosed with the copy to be returned. It shall be deducted from the total Order amount. It shall not be refunded by the Service Provider if the stay is cancelled.

The balance of the stay must be paid in full 30 days before the arrival date, failing which the rental shall be cancelled.

4.2. PAYMENTS

Payments made by the Customer shall be deemed final only once the Service Provider has actually received the amounts due. In the event of late payment of the amounts owed by the Customer beyond the time limit specified above, or after the payment date shown on the invoice sent to the Customer, late-payment penalties calculated at the statutory interest rate on the total price including tax of the Services shall become payable to the Service Provider 15 calendar days after a written formal notice to pay, sent by post or email, has remained unsuccessful.

Late payment shall result in all amounts owed by the Customer becoming immediately due, without prejudice to any other action the Service Provider may be entitled to bring against the Customer in that respect.

Payment in four instalments by bank card with our partner Floa.

Our financial partner Floa offers payment solutions for purchases of goods and/or services in four instalments by bank card. These payment solutions are reserved for private individuals (adult natural persons) residing in France and holding a Visa or MasterCard bank card whose validity period covers the repayment term. Floa, registered with the Bordeaux Trade and Companies Register under No. 434 130 423, whose registered office is at Immeuble G7 – 71 Rue Lucien Faure, 33300 Bordeaux, is supervised by the French Prudential Supervision and Resolution Authority (ACPR), 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09, and is registered with ORIAS under No. 07 028 160 (www.orias.fr).

Floa reserves the right to accept or refuse your financing application; you have the statutory 14-day withdrawal period. To find out more, click [here](#).

Please note that if you request payment for your order for goods and/or services using these payment solutions, your personal data will be transmitted to Floa for the purposes of assessing your financing application, administering your credit agreement and, where applicable, debt recovery. For more information, click [here](#).

4.3. NON-COMPLIANCE WITH PAYMENT TERMS

In addition, if the payment terms set out above are not complied with, the Service Provider reserves the right to suspend or cancel the provision of the Services ordered by the Customer and/or suspend performance of its obligations after a formal notice has remained without effect.

ARTICLE 5 – PROVISION OF THE SERVICES

5.1. AVAILABILITY AND USE OF THE SERVICES

The Accommodation and the related pitch may be occupied from 4:00 p.m. on the day of arrival and must be vacated by 10:00 a.m. on the day of departure.

The balance of the stay must be paid in full:

- 30 days before the arrival date, failing which the rental shall be cancelled;

Bare pitches, with or without private sanitary facilities, may be occupied from 2:00 p.m. on the day of arrival and must be vacated by 11:00 a.m. on the day of departure. The balance of the stay must be paid in full:

- 30 days before the arrival date, failing which the rental intended for a motorhome, caravan or tent shall be cancelled.

Access to the campsite before the Accommodation or pitch becomes available on the day of arrival, and after the Accommodation or pitch must be vacated on the day of departure, is granted free of charge and cannot be guaranteed. The Service Provider reserves the right to restrict or withdraw such access at any time and to enforce the arrival and departure times strictly, without the Customer being entitled to any compensation.

Accommodation and pitches are intended for a specified number of occupants and may under no circumstances be occupied by a greater number of persons.

Furthermore, it is strictly prohibited to add any other Accommodation of any kind to pitches already equipped with Accommodation installed by the Service Provider. Only one vehicle is permitted per pitch (*please note that a trailer is considered a vehicle and may not be parked on the pitch in addition to another vehicle without the campsite Management's prior written consent*).

Accommodation and pitches must be returned in the same state of cleanliness as when possession was taken. Failing this, the tenant shall pay a flat fee of €150 including tax. Any damage to the Accommodation or its accessories shall be repaired immediately at the tenant's expense. The end-of-rental inventory must be strictly identical to the inventory at the start of the rental. If no inspection is carried out when possession of the Accommodation is taken, the Customer must report any damage,

malfunction or missing item listed in the inventory within 24 hours of taking possession. Failing this, the Service Provider shall be deemed to have fulfilled its obligations.

The Service Provider may require the Customer to wear a wristband issued by the campsite at the beginning of the stay in order to access the swimming pool and, more generally, all campsite facilities. If this requirement is not complied with, the Customer may legitimately be refused access. One wristband shall be issued for each occupant declared at the time of booking. Lending a wristband to a third party is strictly prohibited. Any lost wristband shall be charged to the Customer in the amount of €10 including tax, either at the end of the stay or when a replacement wristband is issued. The wristband may be an "event-style" wristband, meaning that it cannot be removed during the stay without being cut, which the Customer accepts.

It is prohibited to connect an electric vehicle to the electrical supply of the mobile home or pitch. If necessary, the campsite management, or one of its employees or agents, may disconnect the pitch's electricity for safety reasons, in particular to prevent a fire. In such circumstances, the Customer shall not be entitled to any compensation for the consequences of the disconnection, including, without limitation, electrical damage or loss of refrigerated contents. If the campsite has charging stations specifically designed for electric vehicles, the Customer may use them upon payment of the applicable rate. If the campsite does not have such charging stations, the Customer must recharge the vehicle outside the campsite.

5.2. SECURITY DEPOSIT

For Accommodation rentals, a security deposit of €200 is required from the Customer when the keys are handed over and shall be returned on the final day of the rental, less any repair or restoration costs.

This security deposit does not constitute a limitation of liability.

ARTICLE 6 – LATE ARRIVAL, EARLY DEPARTURE OR CANCELLATION OF THE STAY BY THE CUSTOMER

No reduction shall be granted in the event of late arrival, early departure or a change in the number of persons, whether for all or part of the scheduled stay.

If the Customer fails to arrive (no-show) within 48 hours of the start of the stay, the stay shall be cancelled under the conditions set out in Article 6.3.

6.1. AMENDMENTS

In the event of a change to the dates or number of persons, the Service Provider shall use reasonable endeavours to accommodate requests for a date change, subject to availability and without prejudice to any additional charges. This is in all cases an obligation to use reasonable endeavours only, as the Service Provider cannot guarantee the availability of a pitch, Accommodation or alternative dates. An additional charge may be payable in such cases.

Any request to shorten the duration of the stay shall be treated by the Service Provider as a partial cancellation, the consequences of which are governed by Article 6.3.

6.2. EARLY DEPARTURE

Early departure shall not give rise to any refund by the Service Provider.

6.3. CANCELLATION

1- Cancellation where cancellation insurance has been taken out

Where cancellation insurance has been validly taken out and validly invoked, cancellation and reimbursement shall be handled in accordance with the insurer's general terms and conditions.

Please note that cancellation insurance may be taken out only at the time of the initial booking request and that the Customer undertakes to review the insurance terms offered at that time. Cancellation insurance is an insurance product offered by an insurance partner and may not be available for all of the Service Provider's campsites.

Cancellation insurance does not replace these General Terms and Conditions of Sale; it merely supplements them.

The insurance premium or contribution must be paid in full at the time of booking and shall never be refunded by the Service Provider.

2- Cancellation where no cancellation insurance has been taken out

Unless special terms apply at the time of booking, where no cancellation insurance has been validly taken out or validly invoked, cancellation charges shall be calculated as follows:

- Cancellation up to the 30th day preceding the scheduled arrival date: 25% of the total price of the stay shall be retained by the Service Provider, corresponding to the deposit;

- Cancellation from the 29th day preceding the scheduled arrival date up to the scheduled arrival date: 100% of the total price of the stay shall be retained by the Service Provider.

To be validly taken into account, any cancellation must be notified in writing to the manager of the campsite.

The refund request shall be processed as soon as reasonably practicable.

The stay shall be cancelled automatically if the Customer fails to arrive at the campsite within 48 hours of the start of the stay, and no refund shall be made. No reduction shall be granted if the Customer voluntarily leaves during the stay.

To be validly taken into account, any cancellation must be notified in writing to the manager of the campsite.

The refund request shall be processed as soon as reasonably practicable.

6.4. CANCELLATION FOLLOWING AN ADMINISTRATIVE DECISION OR AN EVENT OF FORCE MAJEURE

6.1.1. By way of exception to Article **6.3 CANCELLATION**, in the event of total or partial closure of the establishment during the dates of the booked stay (including any measure totally or partially prohibiting admission of the public, insofar as the Customer is directly affected by that measure) ordered by the public authorities, or in the event of force majeure of a kind customarily recognised by French case law that prevents the stay from taking place and is not attributable to the Service Provider, the amounts paid in advance by the Customer for the booking of a stay that cannot take place shall be refunded in accordance with the statutory or regulatory provisions governing that closure or its consequences. Whether the stay is impossible shall be assessed not on the date on which the administrative decision is published or the force majeure event occurs, but on the actual start date of the stay.

The Service Provider shall not, however, be required to pay any additional compensation beyond reimbursement of the sums already paid for the booking of the stay.

6.1.2. Any cancellation of the stay duly justified on the ground that the Customer has contracted COVID-19 or another infection considered to be pandemic in nature, or has been identified as a close contact, and that this situation prevents participation in the stay on the scheduled dates, shall give rise to neither cancellation compensation nor any refund by the Service Provider. The Customer is responsible for taking out cancellation insurance in accordance with Article **6.3 CANCELLATION**.

6.1.3. If the Customer is required to cancel the entire stay because of government measures preventing participants from travelling, such as a general or local lockdown, a travel ban or border closures, even though the campsite is able to perform its obligations and accommodate the Customers, the Service Provider shall not be required to make any specific refund. Article 6.3 CANCELLATION shall apply.

6.4.4 – Where the Customer has taken out specific insurance covering the risks listed in Article 6.4.2 or Article 6.4.3, the Customer must submit any claim directly to the insurer.

ARTICLE 7 – CUSTOMER'S OBLIGATIONS

7.1. PUBLIC LIABILITY INSURANCE

A Customer staying on a pitch or in Accommodation must have public liability insurance. The Customer may be asked to provide an insurance certificate before the Service begins.

At least one adult (aged 18 or over) per booking must be named in the agreement and must be present throughout the stay. A minor may not stay alone on a pitch. Minors must have parental authorisation to stay at the campsite.

7.2. PETS

Pets are accepted, up to a maximum of two per Accommodation and under their owners' responsibility, except for exotic pets and dangerous animals, in particular Category 1 and 2 dogs (Articles L.211-11 and L.211-12 of the French Rural Code). They must be kept on a lead at all times within the campsite and must never be left alone in the Accommodation, even temporarily. Owners must pick up their pets' waste and place it in a bin. Pets must be vaccinated and their owners must hold an up-to-date vaccination record.

Pets are accepted subject to payment of the applicable flat-rate fees, which are available from the Service Provider and payable on site.

7.3. CAMPSITE RULES

The campsite rules are displayed at the entrance to the establishment and at reception. The Customer must read and comply with them. They are available on request.

Failure to comply with the campsite rules may result in immediate termination of the accommodation agreement without prior notice and immediate removal of the Customers and/or all occupants of the Accommodation, without entitlement to reimbursement of any sums paid. The same shall apply in the event of serious or repeated misconduct by any participant in the stay that causes disturbance or nuisance within the campsite and is detrimental to the Service Provider or other customers.

ARTICLE 8 – SERVICE PROVIDER'S OBLIGATIONS – WARRANTY

In accordance with statutory provisions and at no additional cost, the Service Provider warrants the Customer against any lack of conformity or latent defect resulting from a defect in the design or performance of the Services ordered.

To exercise their rights, the Customer must notify the Service Provider in writing with acknowledgement of receipt of any defects or lack of conformity within no more than 24 hours after the Services are provided.

The Service Provider shall refund or, where possible, rectify or arrange for the rectification of any Services found to be defective as soon as reasonably practicable and no later than two days after the Service Provider has established the defect or deficiency. Any refund shall be credited to the Customer's bank account or made by bank cheque sent to the Customer.

The Service Provider's warranty is limited to reimbursement of the Services actually paid for by the Customer. The Service Provider shall not be held liable or deemed to be in breach in respect of any delay or non-performance resulting from an event of force majeure customarily recognised by French case law.

The Services provided through the Service Provider's Website comply with the regulations in force in France.

ARTICLE 9 – LIMITATION OF THE SERVICE PROVIDER'S LIABILITY

a- Natural events (pine cones, branches, caterpillars, etc.)

The Service Provider shall not be liable for property damage caused by falling light branches, pine cones or pine sap, in particular to Customers' vehicles. Parking spaces near Accommodation are especially exposed to such risks despite professional and regular tree pruning. The Customer acknowledges this risk, accepts it and agrees to take all appropriate precautions, including the use of protective covers. To avoid inconvenience, the Customer must, where applicable, park in the car park at the entrance to the establishment or in designated spaces on the public highway. The Service Provider shall not be liable for physical harm or inconvenience suffered by Customers as a result of pollen, caterpillars or other natural events.

b- Fauna and flora

Despite thorough cleaning of the Accommodation, pests such as bedbugs may be found in extremely rare and exceptional cases. The Customer must immediately report any pests to the Service Provider, which shall take the necessary remedial measures. The Customer may not claim any refund or compensation exceeding the price of unused nights and the cost of treating personal belongings present during the stay.

The Customer acknowledges that, in such circumstances, they must take all appropriate steps to avoid contaminating their vehicle or home. The Service Provider shall under no circumstances be liable for the Customer's transport of pests or any resulting contamination.

The Service Provider shall not be liable for species naturally present in the environment, such as garden cockroaches, rodents, bees, caterpillars, flies, wasps and others. The Service Provider implements reasonable prevention, monitoring and maintenance measures and, where necessary, treats Accommodation and surrounding areas within the campsite to limit the risk of their presence.

c- Swimming pools, pools and bathing

In accordance with Opinion No. 353358 of the Conseil d'État (Interior Section) of 26 January 1993, supervision of pools and swimming pools is not mandatory and **users swim at their own risk**. Parents must supervise their minor children at all times. Any accident or drowning occurring in a pool or swimming pool shall be the sole responsibility of the user and/or their parents. The Service Provider shall under no circumstances be held liable.

d- Vehicles becoming bogged down

Customers must guard against the risk of their vehicle becoming bogged down by bringing suitable equipment enabling them to free it in all circumstances.

e- Facilities, play areas and equipment

Use of campsite facilities, play areas and other equipment, such as slides, is under the sole responsibility of users and/or their legal representatives, such as parents.

f- Climatic or administrative conditions

The Service Provider shall not be liable for administrative or material consequences arising from events such as heatwaves, drought, water restrictions imposed by the authorities, fire, power cuts, or related administrative or regulatory decisions. The Service Provider shall implement all restrictive measures necessary or recommended to ensure personal safety and maintain services.

By way of example, such measures may include:

- partial or total restriction or suspension of the filling of spas or pools;
- temporary reduction of water pressure in showers;
- restriction or prohibition of the use of barbecues or planchas;
- alternating operation of aquatic facilities;
- temporary suspension of certain services in the event of power cuts.

This list is not exhaustive. Such measures shall under no circumstances give rise to any refund, compensation or price reduction insofar as they result from force majeure or regulatory obligations.

ARTICLE 10 – RIGHT OF WITHDRAWAL

Activities relating to the organisation and sale of stays or excursions on a specified date or during a specified period are not subject to the right of withdrawal applicable to distance and off-premises sales, in accordance with Article L.221-28 of the French Consumer Code.

ARTICLE 11 – PROTECTION OF PERSONAL DATA

The Service Provider, which drafted these General Terms and Conditions of Sale, processes personal data on the following legal bases:

- Either the legitimate interests pursued by the Service Provider when pursuing the following purposes:

- marketing and prospecting;
- managing relationships with its customers and prospective customers;
- organising the Service Provider's events and managing registrations and invitations;
- processing, performing, prospecting, producing, managing and monitoring customer requests and files;
- drafting documents on behalf of its customers.

- Or compliance with statutory and regulatory obligations when it carries out processing for the following purposes:

- preventing money laundering and terrorist financing and combating corruption;
- invoicing;
- accounting.

The Service Provider retains data only for the period necessary for the operations for which it was collected and in accordance with the applicable regulations.

In this respect, customer data is retained for the duration of the contractual relationship, extended by three years for customer engagement and prospecting purposes, without prejudice to statutory retention obligations or limitation periods.

For the prevention of money laundering and terrorist financing, data is retained for five years after the end of the relationship with the Service Provider. For accounting purposes, data is retained for ten years from the end of the relevant financial year.

Prospective customer data is retained for three years where there has been no participation in or registration for the Service Provider's events.

The data processed is intended for the Service Provider's authorised personnel.

Under the conditions laid down by the French Data Protection Act and the GDPR, natural persons have rights of access, rectification, enquiry, restriction, portability and erasure in respect of their personal data.

Data subjects also have the right to object at any time, on grounds relating to their particular situation, to the processing of personal data based on the Service Provider's legitimate interests, as well as the right to object to direct marketing.

They also have the right to issue general and specific instructions defining how they wish the above rights to be exercised after their death:

- by email at the following address: dpo@groupecamping.fr
- or by post at the following address: **GALACTUS INVEST – 91 Cours Lafayette – 69006 LYON**
- Data subjects have the right to lodge a complaint with the CNIL (French Data Protection Authority).

ARTICLE 12 – INTELLECTUAL PROPERTY

The content of **the individual campsite websites** is the property of the Service Provider and its partners and is protected by French and international intellectual property laws.

Any reproduction, distribution or use of all or part of this content is strictly prohibited and may constitute the offence of infringement. In addition, the Service Provider retains ownership of all intellectual property rights in photographs, presentations, studies, drawings, models, prototypes and similar materials produced, including at the Customer's request, for the purpose of providing the Services to the Customer. The Customer shall therefore refrain from reproducing or exploiting such studies, drawings, models, prototypes and similar materials without the Service Provider's express prior written authorisation, which may be made subject to financial consideration.

The same applies to names, logos and, more generally, any graphic or textual representation belonging to or used and distributed by the Service Provider.

ARTICLE 13 – GOVERNING LAW – LANGUAGE

These General Terms and Conditions of Sale and the transactions arising from them are governed by and subject to French law. These General Terms and Conditions of Sale are drafted in French. If they are translated into one or more foreign languages, only the French text shall prevail in the event of a dispute.

ARTICLE 14 – DISPUTES

Any dispute arising from purchase and sale transactions entered into under these General Terms and Conditions of Sale, concerning their validity, interpretation, performance, termination, consequences and effects, which cannot be resolved between the Service Provider and the Customer, shall be submitted to the competent courts in accordance with ordinary law.

The Customer is informed that, in the event of a dispute, they may in all circumstances use a conventional mediation procedure or any other alternative dispute-resolution method.

In accordance with the provisions of the French Consumer Code relating to the “consumer dispute mediation process”, the Customer has the right to use, free of charge, the consumer dispute mediation service offered by the Service Provider:

The proposed consumer-law mediator is CM2C, which is *currently awaiting validation by the Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation (CECMC)*.

This mediation service may be contacted online at: <https://cm2c.net> or by post at: CM2C – 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS.

ARTICLE 15 – PRE-CONTRACTUAL INFORMATION – CUSTOMER ACCEPTANCE

The Customer acknowledges having received, prior to placing the Order, in a legible and comprehensible manner, these General Terms and Conditions of Sale and all the information referred to in Articles L.111-1 to L.111-7 of the French Consumer Code, together with the information required under the Ministerial Order of 22 October 2008 on the prior information to be provided to consumers on the characteristics of rental accommodation in outdoor hospitality establishments, and in particular:

- the essential characteristics of the Services, taking into account the communication medium used and the Services concerned;
- the price of the Services and related costs;
- information relating to the identity of the Service Provider, its postal address, telephone number, email address and activities, where these are not apparent from the context;
- information relating to statutory and contractual warranties and the procedures for implementing them; the functionalities of digital content and, where applicable, its interoperability;
- the possibility of using conventional mediation in the event of a dispute;
- information relating to termination procedures and other important contractual terms.

The act of an individual or legal entity placing an Order on the **individual campsite websites** constitutes full and unconditional acceptance of these General Terms and Conditions of Sale. The Customer expressly acknowledges this and waives, in particular, the right to rely on any conflicting document, which shall not be enforceable against the Service Provider.

APPENDIX – LIST OF CAMPSITES

RAISON SOCIALE	ENSEIGNE	SIRET	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
CAMPING LES ROUILLERES	CAMPING LES ROUILLERES	30740077000011	138 BD MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - ROUTE LES ROUILLERES	85360	LA TRANCHE SUR MER
CAMPING LE GRAND PARIS	CAMPING LE CLOS DE L'ETANG	83121781500024	10 CHEMIN DES BELLES VUES	95690	NESLES LA VALLEE
LA FORET	CAMPING LAHITTE	40432177000012	ROUTE DES CAMPINGS	40160	PARENTIS EN BORN